# Rapport sur le préavis municipal N° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du Chemin des Magnenets

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean
 M. René Barioni
 1<sup>er</sup> membre rapporteur

M. Daniel Calabrese
M. Rodolphe Chatagny
M. Eric Dällenbach
M. Samuel Freuler
Mme Iulica Gorgoni

M. Guillaume LabouchèreMme Isabelle Wegmann

s'est réunie les 4, 14, 21 et 25 septembre 2017

#### **Excusés**

04.09: Daniel Calabrese, Rodolphe Chatagny, Eric Dällenbach

14.09 : Georges Grandjean 21.09 : Samuel Freuler

## Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménoret pour leur disponibilité ainsi que pour les informations transmises et les réponses à nos questions lors de la séance du 14 septembre 2017.

#### **Préambule**

Les problèmes récurrents d'inondation pour les riverains lors de fortes pluies ainsi que l'absence de séparatif des eaux usées et de surface sont à l'origine de ce préavis.

Actuellement, les eaux collectées via le réseau unitaire sont acheminée à la STEP via le collecteur de la Vy-Creuse. Lors de précipitations exceptionnelles, au carrefour de la Vy-Creuse avec le Chemin du Lavasson un déversoir d'orage peut ponctuellement dévier une partie des eaux usées diluées dans un collecteur d'eaux claires qui se déverse dans le Lavasson.

#### 1. Compléments d'informations

a) Coûts de génie civil (assainissement, eau sous pression, aménagement du chemin)

|                   |                    | HT CHF  |
|-------------------|--------------------|---------|
| Assainissement    | Génie civil        | 176'000 |
|                   | Fourniture et pose | 70'000  |
| Eau potable       | Génie civil        | 12'000  |
|                   | Fourniture et pose | 45'000  |
| Aménagement route | Génie civil        | 148'000 |

LIT CLIE

451'000

#### b) Coûts de l'assainissement (CHF 246'000.- HT)

- Travaux relatifs au réseau d'eaux usées (fourniture et pose de collecteurs, reprise des raccordements privés, réalisation des chambres et regards de contrôle), soit 40% des coûts (env. CHF 100'000.-);
- Travaux relatifs au réseau d'eaux claires (fourniture et pose de collecteurs, reprise des raccordements privés, réalisation des chambres et regards de contrôle, pose des grilles d'eau pluviale, tranchée drainante pour les eaux des parcelles viticoles), soit 60% des coûts (env. CHF 150'000.-).

Actuellement, l'eau du terrain des vignes n'est que partiellement récupérée par les canalisations et se déverse sur la route, ce qui engendre une venue supplémentaire d'eau dans le système de récolte des eaux de pluie. Un avis de droit démontre que le propriétaire d'un terrain ne peut être tenu responsable dans ce cas.

## c) Travaux géométriques, abonnement, mise à jour

- Travaux d'implantation des niveaux du projet (CHF 3'000.-);
- Travaux de ré-abornement (remise en place des bornes si elles sont provisoirement déposées pour les travaux ; CHF 1'500.-) ;
- Réalisation des relevés après l'exécution et des plans conforme à l'exécution (CHF 3'500.-)

## 2. Eclairage public (CHF 50'000.-)

L'éclairage sera complété sur la partie médiane. En outre, les tubes et les câbles seront également remplacés. Par contre, le remplacement des luminaires existants et le matériel seront financés dans le cadre du préavis 14.

## 3. Modérateurs de trafic

La commission a voulu connaître le coût de la pose de modérateurs de trafic, alors que le projet n'en prévoit pas. En effet, la remise à neuf du chemin sur toute la largeur (4m au lieu de 2m80) pourrait générer une augmentation de la vitesse des véhicules motorisés.

Les coûts dépendent des types de modérations envisagées. Pour des aménagements de surface (bac à fleur, potelets) ne nécessitant pas ou peu de génie civil, une somme de CHF 20'000.- peut suffire. Si des aménagements un peu plus conséquents (rétrécissement avec une surface de végétalisation) sont installés, un montant d'environ CHF 30'000.- à CHF 35'000.-serait nécessaire. Il en est de même pour deux éventuels dos d'âne.

## 4. Comptes affectés et amortissement des séparatifs

Pour mémoire, les comptes affectés ne peuvent servir au financement de l'investissement, mais uniquement à son amortissement.

Le fonds de réserve « Egouts » était doté de CHF 6'575'769.20 au 31 décembre 2016 (compte 9280.06), ce qui permettrait de prélever les CHF 246'000.- HT relatifs aux coûts de l'assainissement. Bien que le fonds de réserve « service des eaux » n'ait été créé qu'au début de cette année, le budget 2017 prévoit de lui attribuer un montant de CHF 183'545.- (compte 810.3811.00), ce qui permettrait, là également, de prélever les CHF 57'000.- HT relatifs aux coûts « Eau potable ».

#### 5. Chauffage à distance

La commission s'est demandée s'il ne serait pas opportun, financièrement, de profiter des travaux pour poser une conduite pour le chauffage à distance. La municipalité a répondu par la négative, car ce chemin est bordé de villas individuelles possédant un faible rendement énergétique et donc peu intéressant pour Thermoresô. De plus, si toutefois cela devait être le cas, les coûts générés seraient à la charge des propriétaires et non de la commune.

#### 6. Amendement

La Cofin propose d'amender le préavis de manière à ce que l'amortissement des coûts relatifs au réseau d'assainissement et d'eau potable se fasse par l'intermédiaire des fonds de réserve de chacun des domaines.

#### **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, recommande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL

| vu - le préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit pour le |
|--|
|--|

réaménagement du Chemin des Magnenets;

ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

ouï - le rapport de la commission des finances ;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

I. - d'accorder un crédit de 740'000 fr. et d'autoriser la municipalité

à entreprendre ces travaux;

II. - d'amortir les coûts relatifs au réseau d'assainissement et d'eau

potable par l'intermédiaire des fonds de réserve de chacun des

domaines;

III. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 740'000 fr.

| Georges Granjean<br>1er membre | René Barioni<br>Rapporteur |
|--------------------------------|----------------------------|
| Guillaume Labouchère           | Daniel Calabrese           |
| Rodolphe Chatagny              | Iulica Gorgoni             |
| Samuel Freuler                 | Eric Dällenbach            |
| Isabelle Wegmann               |                            |